

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 16 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis NAVARRE

Etaient présents : Mme AUVRAY Isabelle, Mme BELLET Sylvie, Mme CHEMIN Françoise , M. DELAHAYE Jean-Richard , M. DEMARE Michael, M. DENEUVE Edouard, M. FIOUET Pierre , M. LAMBERT Michel , Mme LEPLAY Aurélie, M. MARECAL René , M. NAVARRE Jean-Louis , M. PAIMPARAY William, Mme PIGNE Corinne, Mme VARIN

Etait excusée: Mme Christine SOUDRY –

Procuration(s) : Mme SOUDRY a donné procuration à Mme Nathalie VARIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sylvie BELLET

Soumis à l'approbation de l'assemblée, les comptes-rendus des séances des 11 mai et 2 JUIN 2015 sont adoptés à l'unanimité.

1 – INFORMATIONS DU MAIRE

M. le Maire

➤ Fait le point sur l'avancement des travaux de la place. La pose du béton désactivé va commencer. Vu la mise à jour de l'ancien puits communal, l'enfouissement de 3 fourreaux a été décidé, pour l'éventualité où l'installation d'une fontaine serait décidée dans le futur.

La place sera fermée le 29 juin pour la pose de l'enrobé.

➤ Indique que, vu l'indisponibilité de tous les fanfares et groupes contactés pour une prestation le 14 juillet au soir, le tirage du feu d'artifice sera avancé au lundi 13 juillet.

➤ Evoque sa rencontre avec différents participants et des représentants de France Adot pour l'organisation d'une journée de sensibilisation au don d'organes

➤ Informe du changement de directeur à l'école Georges CUVIER : M. Yann GRANCHER remplacera Mme DUMOUCHEL

Dit

➤ avoir été sollicité par M. HAUVILLE pour qu'une association d'échange de services installe son siège à Valmont – Il s'agit d'un système d'entraide ponctuelle.

Mme CHEMIN abonde en donnant des explications sur ce système.

➤ avoir adressé un courrier au Commandant de groupement de gendarmerie de Seine-Maritime pour solliciter la réalisation d'une étude sur la sûreté par ses services

➤ qu'en ce qui concerne le PLU, le cabinet d'étude souhaite qu'il soit arrêté pour lancer l'enquête publique. La question devrait être examinée par le conseil le 7 juillet 2015.

2 – TARIF DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Considérant le résultat global déficitaire du service restauration au 31/12/2014 qui conduit à un déficit constaté de 2.81€ par repas,

ramené à 1.70€/ repas après participation du SIVOM

Vu la variation des prix à la consommation sur 1 an (source INSEE) entre le 01/05/2014 et le 30/04/2015,

Après avoir entendu l'argumentaire de M. DELAHAYE , qui indique qu'il aurait souhaité qu'un nouveau budget prévisionnel tenant compte du détachement du cuisinier et du recours à un prestataire de service soit présenté,

Et à l'issue du débat qui s'instaure, après avoir noté l'abstention de Mme CHEMIN
 Le conseil municipal DECIDE – par 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (M. DELAHAYE)
 d'augmenter les tarifs de cantine à compter du 1^{er} septembre 2015
 tel que détaillé ci-dessous :

	2014/2015	2015/2016
Valmont	3.32€	3.35€
Extérieur	3.68€	3.71€
Enseignant	5.90€	5.93€

La participation aux frais de gestion versée par le SIVOM J. FERRY – régie par convention – a été fixée par le conseil à 1.94€/repas à compter du 1^{er} avril 2015 (recours à un prestataire de service) Soit – 0.35€/R

3 – TARIF DE LA GARDERIE 2015-2016

Après avoir examiné les tarifs de garderie pratiqués pour 2014/2015

Considérant le résultat global déficitaire du service garderie périscolaire au 31/12/2014 qui s'élève à 7 187.13€

Vu l'inflation sur un an entre le 01/05/2014 et le 30/04/2015

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE

* de retenir un tarif unique par enfant, et

* d'augmenter les tarifs de garderie à compter du 1^{er} septembre 2015 tels que détaillés ci-dessous

		Tarif journalier		Tarif mensuel (dès le 6 ^o jour)	
		Matin OU Soir	Matin ET Soir	Matin OU Soir	Matin ET Soir
2014/2015	Par enfant	1.95€	3.85€	19.45€	38.90€
		Tarif journalier		Tarif mensuel (dès le 10 ^o jour)	
2015/2016	Par enfant	2.00€	4.00€	20.00€	40.00€

4 - ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que, après avoir fait le bilan de la fréquentation de l'accueil ludique périscolaire, La commission des affaires scolaires s'est accordée à proposer la découverte d'une discipline spécifique chaque trimestre, à raison d'une séance de 45 mn par semaine.

Y alterneront :

Discipline sportive : tennis de table ; Discipline artistique : peinture, aquarelle ;

Discipline manuelle : broderie

Si éventuellement, M. FIOULET disposait d'un créneau, l'initiation au bridge pourrait aussi être proposée.

Les besoins en matériel sont évoqués.

Suivant l'avis de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité

s'accorde à acquérir auprès de INTERSPORT une table de ping-pong modèle Indoor au prix HT de 324€, ainsi que les accessoires (raquettes et les balles =65.00€)

Au niveau du personnel, Monsieur le Maire précise, que vu le taux de fréquentation au TAP, le contrat de M. SEVERAN ne sera pas renouvelé au 01/09/2015.

En cas de besoin, Mme COUTURE viendra renforcer les effectifs.

5 - DESIGNATION D'UN ARCHITECTE CHARGE D'UNE MISSION DE DIAGNOSTIC GLOBAL SUR L'ECOLE ELEMENTAIRE Georges CUVIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 26-2015 en date du 13 avril 2015 le conseil municipal l'a autorisé à solliciter l'assistance de l'ATD76 pour mettre en place la procédure adaptée de désignation d'un architecte chargé d'une mission de DIAGNOSTIC GLOBAL sur l'école élémentaire George Cuvier.

Il indique qu'en conséquence :

- une consultation concernant une maîtrise d'œuvre pour établir un diagnostic global -en amont des travaux de rénovation à engager à l'école G. Cuvier- a été organisée dans le cadre d'une procédure adaptée

- Lot unique

- Déroulement de la procédure :

Avis d'appel public à la concurrence publié le 11 mai 2015 ;

Support : site de l'ADM76

Date limite de réception des offres le 26 MAI 2015 à 12 h 00

Date d'ouverture des plis : 1^{er} juin 2015 à 09 h 00

Le conseil Municipal examine le rapport d'analyse des offres établi par l'ATD 76

Vu les modalités d'attribution stipulées dans le règlement de consultation : *critères de sélection des candidatures et de jugement des offres qui reposent fondamentalement :*

- 70% Rendu de la visite du site démontrant l'appropriation des éléments de cadrage et précisant les éventuelles observations pertinentes du candidat.

Présentation de la personne en charge du dossier (désignation d'un interlocuteur unique), présentation et pertinence de l'équipe l'accompagnant, sa composition, ses moyens, ses références.

Fiches d'opérations réalisées ou projetées en rapport avec les éléments de cadrage.

- 30% Prix

et les conclusions de l'étude,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la mission de diagnostic global à

ECLIPSE ARCHITECTURE – 69 rue René Coty – 76600 LE HAVRE pour un montant de 5 000€ HT.

Et

AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec le prestataire désigné

6 – INSTALLATION CONTAINER TRI SELECTIF HAMEAU DE ST OUEN

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'installer un abribus sur le circuit de ramassage scolaire hameau de Saint Ouen.

Vu la nécessité de déplacer les containers de tri sélectif, il s'impose de faire couler une nouvelle dalle.

Suite à l'avis rendu par la commission des travaux le 4 juin courant, l'assemblée délibérante s'accorde à confier à l'entreprise BLONDEL de Gerponville la réalisation de la dalle pour un montant HT de 1 052.00€,

Et

Autorise M. le Maire à solliciter une subvention de la communauté de communes pour ce projet.

7 – RESTAURATION SCOLAIRE - RENOUVELLEMENT CONTRAT FOURNITURE DE REPAS AVEC ISIDORE RESTAURATION

Par délibération en date du 23 mars 2015, le Conseil municipal a décidé de faire appel à un prestataire de service pour son service restauration.

Monsieur le Maire fait le point sur les prestations de la Société ISIDORE.

Le conseil municipal, à l'unanimité l'autorise, à signer un nouveau contrat avec cette société de restauration, à compter du 1^{er} septembre 2015, dans les mêmes conditions que celles stipulées dans le contrat initial.

Ce contrat d'une durée de 4 mois jusqu'au 31 décembre 2015, pourra ensuite être reconduit de manière expresse par M. le Maire au vu des besoins de la collectivité.

8/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Préambule :

Monsieur le Maire expose la proposition de partenariat du Crédit Agricole, qui viserait à remettre un bon de naissance à chaque enfant de moins d'un an domicilié à Valmont à la date de sa naissance, pour que ses parents ouvrent un livret A au Crédit Agricole.

La banque y verserait une somme de 15€.

Le conseil examine les termes de la convention qu'il conviendrait de signer avec la banque.

En tout état de cause :

- le conseil refuse d'accorder un partenariat bancaire exclusif à la CRCAM de Normandie Seine dans le cadre de la démarche de remise de bon de naissance; et
- précise que la commune n'effectuera aucun versement visant à alimenter le compte.

Un large débat s'engage sur la question,

Les termes de l'article 2 – paragraphe 1 (obligations de la mairie) et paragraphe 2 (obligations de la CRCAM Normandie Seine) sont modifiés en conséquence.

La question d'autoriser M. le Maire à signer la convention rectifiée est soumise au vote.

2 abstentions sont enregistrées : Mme CHEMIN et M. PAIMPARAY

Par 10 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mme LEPLAY, Mme BELLET et M. FIOLETT)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat rectifiée, pour l'objet décrit en préambule.

9/ QUESTIONS DIVERSES DANS L'INTERET DE LA COMMUNE

✓ M. MARECAL fait le point sur les travaux divers réalisés, et sur les décisions de la commission des travaux

✓ Mme PIGNE indique qu'aucun enfant de l'école primaire ne mangera à la cantine le vendredi 3 juillet, vu la sortie scolaire.

✓ M. LAMBERT rappelle la Fête de la musique le 21 juin à 17 h à la Concorde.

✓ *M. DEMARE* fait remarquer que l'installation des buses repeintes et fleuries au niveau du Collège est sympathique.

✓ *Mme VARIN* dit que la Fête des Voisins du Hameau de Saint Ouen s'est agréablement déroulée comme d'habitude.

✓ *M. FIOLETT* fait le point sur les cours de bridge qu'il a dispensé cette dernière année scolaire à l'école primaire. Vu le manque d'intérêt des enfants, il ne pense pas poursuivre ; rien n'est bénéfique sous la contrainte.
R : M. le Maire lui propose s'il est disponible et s'il le souhaite d'intervenir en atelier initiatique dans le cadre des activités du TAP.

M. FIOLETT demande également s'il y a du nouveau pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

R : M. le Maire répond que le colonel GOUDALLIER a donné un accord pour la construction de 17 logements à Rouxmesnil – Voir la suite des études

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 25.

La secrétaire de séance
Sylvie BELLET